



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
18/03/2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 30  
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, Mme Lydie BRIOULT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, M. Raphaël AUBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Johan AUVRAY à M. Yves ETIENNE  
M. Christopher LENOURY à M. Youssef SAUKRET  
Mme Patricia DAUMARIE à M. Jérôme GRENIER  
M. Jean-Marie M BELO à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE  
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie CHESNAIS

N° 027/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Budget principal - Compte de gestion 2021

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,  
**Vu** l'Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**Considérant** le compte de gestion de l'exercice 2021 du receveur,

Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif.

Aussi, vous trouverez en annexe de ce rapport un extrait du compte de gestion, établi par le comptable public, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021.

Sur le fondement de ces éléments,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget Principal.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :  
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

20600 - VERNON

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	37 167 634,27	33 470 388,14	70 638 022,41
Titres de recettes émis (b)	17 373 651,92	31 364 224,66	48 737 876,58
Réductions de titres (c)		1 889 083,08	1 889 083,08
Recettes nettes (d = b - c)	17 373 651,92	29 475 141,58	46 848 793,50
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 167 634,27	33 470 388,14	70 638 022,41
Mandats émis (f)	20 629 666,23	27 132 891,87	47 762 558,10
Annulations de mandats (g)		1 787 092,53	1 787 092,53
Dépenses nettes (h = f - g)	20 629 666,23	25 345 799,34	45 975 465,57
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		4 129 342,24	873 327,93
(h - d) Déficit	3 256 014,31		

20600 - VERNON

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	<b>RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020</b>	<b>PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021</b>	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021</b>
I - Budget principal					
Investissement	-5 324 443,45		-3 256 014,31		-8 580 457,76
Fonctionnement	5 315 569,45	1 388 911,31	4 129 342,24		8 056 000,38
<b>TOTAL I</b>	<b>-8 874,00</b>	<b>1 388 911,31</b>	<b>873 327,93</b>		<b>-524 457,38</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
20610-VERNON - PORTAGE DES REP					
Investissement	9 180,85		539,00		9 719,85
Fonctionnement	25 506,75		4 115,32		29 622,07
<b>Sous-Total</b>	<b>34 687,60</b>		<b>4 654,32</b>		<b>39 341,92</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>34 687,60</b>		<b>4 654,32</b>		<b>39 341,92</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>25 813,60</b>	<b>1 388 911,31</b>	<b>877 982,25</b>		<b>-485 115,46</b>